



**DIALOGUE INFORMEL SUR LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES ET
LE COMMERCE DES PLASTIQUES ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE**

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation ci-après, daté du 3 avril 2024, est distribué à la demande des Coordonnateurs du Dialogue informel sur les plastiques (Australie, Barbade, Chine, Équateur, Fidji et Maroc).

1. Le Dialogue informel sur les plastiques tiendra ses prochaines réunions préplénières en format hybride (dans la salle S3 et via Zoom) le **vendredi 12 avril 2024, à partir de 10 heures, heure de Genève**. Si nécessaire, la réunion reprendra dans l'après-midi. Tous les Membres de l'OMC sont invités à y assister. Veuillez consulter les arrangements techniques figurant à l'annexe I.

2. Projet d'ordre du jour

1) Observations liminaires des coordonnateurs

a. Présentation du plan du Dialogue pour l'après CM13.

2) Questions transversales

a. Renseignements actualisés sur les propositions de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) relatives aux matières plastiques dans le cadre du processus de réforme en cours du Système harmonisé (SH).

i. Communication du secrétariat de l'OMD.

ii. Exposé du Secrétariat de l'OMC sur les définitions des produits en plastique à usage unique et les critères de l'enquête sur les mesures concernant les plastiques et liées au commerce.¹

b. Renseignements actualisés sur le processus de négociation du Comité de négociation intergouvernemental (CNI) en vue de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique.

i. Brève intervention de l'Ambassadeur Luis Vayas Valdivieso – Président du CNI

ii. Communication du secrétariat du CNI sur la préparation de la [quatrième réunion du CNI \(CNI-4\)](#) (à confirmer)

c. Exposé du secrétariat du Programme environnemental régional du Pacifique (SREP) sur ses programmes de lutte contre la pollution par les plastiques et liés au commerce (à confirmer).

d. Interventions des délégations et des parties prenantes.

¹ Le Rapport factuel de l'enquête sur les mesures concernant les plastiques et liées au commerce figure dans le document ([INF/TE/IDP/W/11](#)).

3) Réduction pour lutter contre la pollution plastique

- a. Exposé de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les conclusions préliminaires du document intitulé "[Vers l'élimination de la pollution plastique d'ici 2040: analyse des scénarios d'action](#)" (à confirmer).
- b. Éléments liés au commerce des systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP).
 - i. Exposé du Laboratoire d'innovation circulaire concernant le document intitulé "[Analyse concernant les articles expédiés à des fins de réutilisation et les redevances au titre de la responsabilité élargie des producteurs: pour l'extension des redevances REP de l'UE afin de couvrir les produits en fin de vie expédiés en dehors de l'UE](#)" (en anglais seulement) (à confirmer).
- c. Exposé du Forum sur le commerce, l'environnement et les ODD (TESS) sur le document intitulé "[Options de coopération dans le domaine du commerce sur les produits en plastique problématiques et évitables: tirer parti des expériences existantes sur les plastiques à usage unique](#)" (en anglais seulement) (à confirmer).
- d. Exposé de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) sur les [exportations de textiles usagés](#). (À confirmer).
- e. Exposé de Quaker United Nations Office (QUNO) sur la transparence des subventions liées aux matières plastiques.
- f. Interventions des délégations et des parties prenantes.

4) Promotion du commerce pour lutter contre la pollution plastique

- a. Communication de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'état d'avancement de ses travaux sur les substituts non plastiques.
- b. Communication du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le document intitulé "[Projet de code de conduite volontaire concernant une utilisation des plastiques compatible avec le développement durable dans l'agriculture](#)" (en anglais seulement) (à confirmer).
- c. Communication du secrétariat des Conventions BRS (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm) concernant les directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques et des technologies connexes (à confirmer).
- d. Communication de la startup [Noriware](#) (fabrication d'emballages à partir d'algues) sur son expérience et ses difficultés d'ordre commercial.
- e. Communication de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur les lacunes et les possibilités en matière d'élaboration de normes applicables aux produits de remplacement des plastiques et aux substituts non plastiques (à confirmer).
- f. Interventions des délégations et des parties prenantes.

5) Toutes autres questions ou interventions des délégations et des parties prenantes**6) Observations finales des coordonnateurs**

Annexe I – Arrangements techniques

Veillez noter que la réunion préplénière se tiendra en format hybride (dans la salle S3 et via Zoom).

1 PARTICIPATION À DISTANCE

1.1 Pour assister aux réunions par Zoom:

Les délégués et les parties prenantes invitées qui souhaitent participer virtuellement à la réunion préplénière via la plate-forme Zoom, y compris les fonctionnaires en poste dans les capitales, doivent s'inscrire en utilisant le lien ci-après:

Rejoindre la réunion Zoom:

<https://worldtradeorganization.zoom.us/meeting/register/tZMvcO2qqjIpH9GWWvIdaa-qYzoPb6eV8AOr>

Une fois inscrit, vous recevrez un courriel de confirmation contenant les informations utiles pour rejoindre la réunion. Veillez saisir les codes ci-après si ceux-ci vous sont demandés pour accéder à la réunion:

Identifiant de réunion: 872 7424 9355

Mot de passe: 273422

1.2 Avant la réunion:

Nous sommes disponibles une demi-heure avant la réunion pour tester votre connexion avec vous.

Au nom des interprètes, veuillez suivre les recommandations suivantes:

- Utilisez une connexion filaire à Internet (ou un réseau wifi très stable).
- Utilisez un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable, mais pas un téléphone ou une tablette.
- Pour participer à distance, utilisez de préférence un microphone de table USB ou un micro-cravate; sinon, vous pouvez utiliser un casque USB.
- Évitez d'utiliser le microphone intégré de votre ordinateur ou les écouteurs de votre téléphone mobile.
- Allumez toujours votre caméra avant de prendre la parole.
- Désactivez toutes les notifications.

Cela permettra à tout le monde d'entendre et de comprendre l'intégralité de votre message.

1.3 Pendant la réunion:

- Si des délégués ne sont pas en mesure d'intervenir à distance sur un point donné de l'ordre du jour en raison de difficultés techniques, l'occasion de prendre la parole leur sera donnée à un moment approprié avant la fin de la réunion. Si les problèmes techniques persistent, les délégués pourront contacter les coordonnateurs de la réunion (dpp@wto.org) au cours de la réunion, soit pour envoyer leur déclaration afin qu'elle soit lue pendant la réunion, soit pour demander que les autres participants soient informés du fait qu'ils souhaitent intervenir au titre du point à l'examen et faire distribuer ultérieurement leur communication écrite.

2 PARTICIPATION EN PRÉSENTIEL

Les parties prenantes invitées qui ne sont pas accréditées auprès de l'OMC et qui souhaitent assister à la réunion en présentiel sont priées d'envoyer un message à dpp@wto.org.

Pour protéger la santé de tous, le port du masque dans les espaces communs et les salles de réunion reste recommandé.

3 DÉCLARATIONS

Pour faciliter l'interprétation, les délégations sont vivement encouragées à envoyer leurs déclarations écrites au Secrétariat (dpp@wto.org) avant le début de la réunion. Les déclarations seront également les bienvenues pendant la réunion (dpp@wto.org).
